

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CREPS DE BORDEAUX-
AQUITAINE
Aline VATTIER-PETRO
05.56.84.48.10
aline.vattier-petro@creps-bordeaux.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Les épreuves de sélection Après la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation, l'obtention du CQP ou de l'inscription dans cette formation et la réussite aux trois épreuves de sélection seront exigées. Les objectifs sont de vérifier : • La motivation et l'implication dans le milieu professionnel et/ou associatif (notion de projet personnel et professionnel), • La capacité à comprendre, à analyser et à s'exprimer à l'oral et à l'écrit, • Le niveau de culture dans la discipline du tir sportif. 1. Epreuve écrite : durée 2h L'épreuve écrite, porte sur les connaissances générales de l'activité au travers les valeurs véhiculées dans le tir. Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à s'exprimer par écrit, à structurer sa réflexion et à argumenter ses propositions. 2. Epreuve d'entretien sur dossier : durée : 30 minutes Le dossier de positionnement (en annexe du dossier d'inscription) sert de support à l'entretien oral. L'exposé et l'entretien s'effectuent en abordant les 3 thématiques suivantes : la capacité du candidat à s'engager dans la formation, son projet professionnel et personnel ainsi que l'analyse critique de son expérience. 3. Epreuve d'analyse vidéo dans sa spécialité : durée : 1h30 Les candidats devront analyser une vidéo technique en présentant le contexte, analysant le geste technique et proposant des pistes d'entraînement. Chacune des trois épreuves donne lieu à une notation sur 20. Les candidats sont classés sur la moyenne des 3 notes. Le jury de délibération détermine la liste des candidats admis à entrer en formation et la liste des personnes admises en liste complémentaire par ordre de mérite.

Prérequis pédagogiques :

Conditions d'inscription : Les exigences préalables requises à l'entrée en formation sont les suivantes : - La photocopie du PSC1, - L'attestation d'encadrement en responsabilité en Tir sportif délivrée par le Directeur Technique National du Tir, - L'attestation de participation à deux compétitions en Tir sportif délivrée par le Directeur Technique National du Tir, - La photocopie du « Carnet de tir » à jour ou une attestation d'assiduité. - Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du tennis de table datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (voir imprimé du CREPS dans le dossier d'inscription); - Pour les personnes en situation de handicap, présenter l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables et/ou les tests de sélection ; - Fournir la ou les attestation(s) justifiant de l'allègement de certaines épreuves.

Contrat de professionnalisation

possible ?

Oui

Objectif de la formation

Le DESJEPS ou Diplôme d'État supérieur de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport, spécialité « Performance sportive », mention « Tir sportif » permet à son titulaire, dans le cadre d'une activité rémunérée : - de préparer un projet stratégique de performance, - de piloter un système d'entraînement, - de diriger un projet sportif, - d'évaluer un système d'entraînement, - d'organiser des actions de formation de formateurs. Le stagiaire pourra: - approfondir ses connaissances sur l'entraînement et acquérir une rigueur conceptuelle et méthodologique, - développer des compétences dans le management d'équipe, - pour finaliser un projet professionnel en lien avec la performance de haut niveau.

Contenu et modalités d'organisation

U.C 1 Construire la stratégie globale d'optimisation de la structure U.C 2 Gérer les ressources générales et nécessaires pour optimiser l'organisation de la structure U.C 3 Concevoir et Planifier des cycles d'entraînement dans sa discipline Optimisation de la performance Concevoir et coordonner une action de formation U.C 4 Démontrer la technique en toute sécurité Sécuriser la pratique

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Modularisé

Validation(s) Visée(s)

DESJEPS spécialité performance sportive mention tir sportif - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

 Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00252495	du 17/01/2022 au 30/05/2023	Talence (33)	CREPS DE BORDEAUX- AQUITAINE		  	
00269014	du 28/06/2022 au 07/09/2023	Talence (33)	CREPS DE BORDEAUX- AQUITAINE		  	
00551257	du 14/10/2024 au 31/01/2026	Talence (33)	CREPS DE BORDEAUX- AQUITAINE		Non éligible	
00551258	du 14/10/2024 au 31/01/2026	Talence (33)	CREPS DE BORDEAUX- AQUITAINE		Non éligible	
00551260	du 14/10/2024 au 31/01/2026	Talence (33)	CREPS DE BORDEAUX- AQUITAINE		 	